

Positionnement du PO et les modalités pratiques entourant les éventuelles demandes de dispense des cours philosophiques dans les écoles communales Saint-Josse; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

Les cours de religion ou de morale non confessionnelle dispensés dans l'enseignement officiel sont-ils obligatoires ou facultatifs pour les élèves? La Cour constitutionnelle a tranché la question ce 12 mars : si l'école publique doit organiser les cours philosophiques et la morale non confessionnelle, on ne peut obliger les élèves à émettre un choix. Les cours de religion ou de morale ne peuvent donc pas être obligatoires dans l'enseignement public. En d'autres termes, les élèves doivent pouvoir être dispensés du cours de morale ou de religion sans qu'une motivation particulière soit fournie par leurs parents. Cet arrêt est rendu sur une question préjudicielle donc ne vaut que pour un cas particulier: celui des requérants. Il n'abroge pas le décret qui organise l'obligation scolaire. Mais c'est un précédent qui fera jurisprudence pour l'enseignement officiel. D'autres parents pourraient demander à la Communauté française de dispenser leur enfant du cours de religion ou de morale. En cas de refus, ils s'adresseront au Conseil d'Etat, qui leur donnera logiquement gain de cause.

Se pose évidemment maintenant la question pour les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel des modalités pratiques, de la transition en attendant l'arrivée de ces fameux cours de citoyenneté. Une circulaire de la Communauté française vient partiellement d'y répondre. On fera comme en Flandre. A partir de septembre 2015, l'élève qui le souhaite pourra obtenir une dispense, et cela, sans devoir se justifier (contrairement, ici, au système flamand). Cet élève-là aura un trou de 2 heures dans sa grille – à moins que la Communauté lui propose un « autre chose » à inventer. En tout état de cause, ce « trou » de 2 heures ne durera qu'un an. A partir de septembre 2016 (en principe), on en aura fini avec les traditionnelles 2 heures de religion/morale. Ce ne sera plus qu'une heure. Et l'heure libérée sera consacrée à un cours de citoyenneté – qui reste à inventer.

Se pose donc la question de l'encadrement des élèves qui demanderaient la dispense pendant l'année scolaire 2015-2016. Qu'en est-il de leur encadrement pendant ces deux heures libérées et de l'heure restante à la rentrée 2016-2017 ?

Voici donc mes questions :

- Comment sera rédigé le formulaire de demande de dispense/d'inscription aux « cours philosophiques » afin que ne soient pas orientés dans la formulation les parents ? Celui de juin (l'officiel) sera-t-il similaire à celui distribué fin avril dans les écoles ? Enverrez-vous le modèle de la Communauté française ou la commune de Saint-Josse rédigera-t-elle son propre formulaire ?
- La Fapeo (association de parents de l'enseignement officiel) a appelé au travers d'un courrier, fin avril, les parents de son association à choisir l'option dispense. Le Cpeons vous a-t-il envoyé une lettre vous demandant de relayer le courrier de la Fapeo auprès des parents des enfants fréquentant l'enseignement tenodois ? Quel suite avez-vous donné à cette demande ?
- Que prévoyez-vous comme encadrement pour les élèves qui ont demandé la dispense pour l'année scolaire 2015-2016 afin qu'ils ne se retrouvent pas deux heures à l'étude ? Si la Communauté française n'organise rien en la matière, la commune compte-t-elle pallier ?
- Qu'en est-il si aujourd'hui un élève décide de ne plus suivre le cours de religion ou de morale jusque juin ? Légalement, il aurait en effet tout à fait le droit de ne plus suivre ce cours, même s'il a complété le formulaire en début d'année.
- Une information sur la possibilité de dispense et de recours sera-t-elle proposée aux parents ?
- Qu'en est-il de la certification s'il n'y a pas de cours qui remplace le cours de morale ou de religion ?

Impact van de vermindering van de middelen grootstedenfonds voor Sint-Joost ? Impact sur Saint-Josse de la diminution des budgets de la politique des grandes villes?; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid.

Door besparingen bij het Grootstedenfonds moeten zeven Brusselse gemeenten inleveren op middelen voor veiligheid en preventie. Het verlies komt op bijna 4 miljoen euro. Het gaat om de gemeenten Sint-Gillis, Molenbeek, Anderlecht, Vorst, Sint-Joost, Schaarbeek en Brussel-Stad. Die krijgen al jarenlang geld van het Grootstedenfonds omdat ze een lager gemiddeld inkomen hebben. Het geld gaat naar stadswachten en preventie, maar ook naar opleidingen.

Het fonds is sinds de zesde staatshervorming overgeheveld naar de deelstaten, maar slechts 68 procent van de middelen kwam mee. Daardoor verliezen de zeven Brusselse gemeenten die recht hadden op de middelen uit dat fonds samen 3,8 miljoen euro. Voor dit jaar garandeert Brussels minister-president Rudi Vervoort (PS) de verderzetting van alle projecten. In 2016 wordt er een inventaris van alle projecten opgemaakt. De meest essentiële zullen dan behouden blijven. Het staat wel al vast dat niet alle projecten behouden blijven.

Sint-Joost krijgt momenteel jaarlijks bijna 600.000 euro van het grootstedenfonds. 100.000 euro wordt gebruikt voor een project budgetbegeleiding georganiseerd door Maison de la Famille/Familietehuis, 441.289 dient voor de verloning van 10 parkwachters en 50.000 euro gaat naar coordinatie.

Indien het toekomstige budget effectief maar 68% van het huidige budget zal bedragen zou Sint-Joost nog recht hebben op 400.000 euro. Te weinig voor zelfs maar het behoud van het huidige aantal parkwachters.

Vragen :

Op hoeveel geld van het overgehevelde grootstedenfonds zal Sint-Joost nog recht hebben vanaf 2016 ?

Heeft de gemeente keuzes gemaakt over welke projecten worden behouden en onder welke vorm ? Zullen er mensen afgedankt worden ?

Strijd tegen leegstand woningen, een lege doos ? La lutte contre les immeubles abandonnés reste lettre morte?

De vraag naar (betaalbare) woningen neemt elk jaar toe terwijl ettelijke duizenden woningen blijven leeg staan. Er zijn enkele indicaties op basis van verdacht laag water of energieverbruik. De schattingen lopen uiteen van 15.000 tot 30.000 of meer leegstaande woningen in het gewest.

Sint-Joost belast leegstaande panden en gronden maar uit het antwoord op mijn schriftelijke vraag werden er vorig jaar slechts 3 eigenaars effectief belast omdat ze hun eigendom leeg laten staan. Begin dit jaar werden er 7 panden door het gemeentebestuur als leegstaand gebrandmerkt.

Sint-Joost heeft vorig jaar effectief de lijst van adressen met een abnormaal laag water- en elektriciteitsgebruik opgevraagd. Ik heb deze lijst van honderden adressen kunnen inkijken. Zelfs na het aftrekken van de woningen die momenteel worden gerenoveerd of verbouwd bleek het gemeentebestuur nog meer dan 60 adressen te hebben weerhouden. Gegevens van de dienst bevolking en controles ter plaatse zouden de lijst dan hebben herleid tot 7 adressen.

Na mijn schriftelijke vraag in februari 2015 stel ik vast dat het schepencollege op 17.04.2015 heeft beslist om een gemengde cel leegstand op te richten met ambtenaren van de dienst voor stadsvernieuwing en van de dienst stedenbouw.

Naast het belasten van leegstand heeft het gemeentebestuur nog andere drukkingsmiddelen om eigenaren aan te sporen hun woningen op de markt te brengen. Zo kan worden bedreigd met openbaar beheersrecht (droit de gestion publique). Het openbaar beheersrecht stelt een openbaar vastgoedbeheerder (gemeente, OCMW, autonoom gemeentebedrijf of openbare vastgoedmaatschappij) in staat om woningen die leeg staan of onbewoonbaar verklaard zijn op basis van artikel 135 van de Nieuwe Gemeentewet te beheren gedurende 9 jaar. Dit instrument wordt amper gebruikt.

Vragen :

-Is het schepencollege het met me eens dat tussen 3 en 7 leegstaande woningen in de gemeente een grove onderschatting is van de realiteit ? Kan de procedure worden toegelicht die het gemeentebestuur volgt om leegstaande woningen te belasten.

- Gaat de gemeente stappen ondernemen om de strijd tegen leegstand op te krikken ? Wat is de bedoeling van de nieuwe cel leegstand van het gemeentebestuur en waarom werd deze cel in april 2015 opgericht?

- Denkt de gemeente eraan om het openbaar beheersrecht toe te passen ? Denkt de gemeente aan andere instrumenten om eigenaars aan te sporen hun pand op de woningmarkt te brengen?

Parking Scailquin : A quand des rentrées financières dans les caisses communales ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Fin décembre 2014, le Collège des Bourgmestre et Echevins nous présentait, sous le couvert notamment de la fin d'un permis d'environnement arrivé à échéance, au vote, la reconduction pour 6 mois via un avenant, l'organisation et l'exploitation du Parking par les anciens et toujours actuels concessionnaires. Renseignement pris auprès du Receveur communal, ces derniers, que vous nous proposez de reconduire encore pour 6 mois supplémentaires, sont dans l'incapacité de ristourner, depuis belle lurette, la redevance annuelle calculée au prorata de 60 pour cent des bénéfices d'exploitation dans les caisses communales....

Pouvez-vous nous dire combien ce parking est censé rapporter aux caisses communales ? Combien est-il budgétisé annuellement pour la recette communale ? Combien ce parking a-t-il rapporté annuellement depuis 2000 à la recette communale ? Pourquoi vouloir prolonger encore de six mois le partenariat avec les concessionnaires actuelles ? Quid de l'avenir du Parking ?

Piscine communale : Les familles tennodoises encore privées de baignade cette année... ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Depuis de très (trop) longues années le bassin de natation communal est fermé pour des travaux de rénovations toujours pas commencés. Les familles s'impatientent de plus en plus et ne comprennent pas pourquoi leur piscine est désespérément inaccessible. La période des grandes vacances arrive à grand pas ainsi que la belle saison, propice pour les baignades. Beaucoup de nos concitoyens sont déjà résignés à l'idée de ne pas pouvoir s'adonner à la natation, à moins que.....

Les autorités communales pourraient-elles prendre langue avec les communes de Schaerbeek et d'Evere pour négocier avec ces dernières, pour la période estivale à venir, un prix préférentiel pour les familles tennodoises comme elles le pratiquent déjà pour leurs habitants et in fine permettre à nos concitoyens d'accéder plus aisément aux installations du Neptunium ou du Triton à titre d'indemnisation pour perte de jouissance de longue durée de nos installations ?

Prime de travail; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

Fin mars 2015, le Bourgmestre a fait savoir aux représentations syndicales que le collège avait décidé de mettre sur pied une prime de travail pour 2016, si le budget le permet. Cette prime est censée « booster » l'ensemble du personnel communal. Afin d'identifier les membres du personnel qui la méritent plusieurs critères seront définis, le « présentéisme », une évaluation positive, et d'autres critères qui restent à définir. Cette prime devrait conter en partie le saut d'index.

Au delà des détails de la mise en œuvre, je souhaiterais vous poser des questions sur la philosophie de ces primes et les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- S'agit-il d'une prime de performance ou de mérite ?
- Pourriez-vous nous dire si cette prime individuelle s'appuiera sur le mérite de chaque agent ?
- Pourriez-vous nous dire si cette prime individuelle s'appuiera sur la performance de chaque agent ?
- Votre objectif est-il de « booster » la performance individuelle en mettant en concurrence les agents communaux ? Car je suppose que tous les agents n'auront pas une prime.
- Un tel système ne va-t-il pas pousser vers une individualisation accrue au détriment du travail collectif ?

Règles de stationnement le dimanche dans le Quartier Nord; interpellation introduite par Mme Zoé GENOT, Conseillère communale.

La rue du Brabant et ses environs sont un pôle d'attraction, et malheureusement une partie des visiteurs vient en voiture.

Le dimanche, le stationnement est payant à Schaerbeek et gratuit à Saint-Josse, ce qui pousse les visiteurs informés à privilégier notre commune pour stationner. Dans un quartier où les riverains ont déjà des difficultés de parking, cette situation énerve.

- Avez-vous étudié la possibilité de rendre le stationnement payant le dimanche dans le Quartier Nord ?

Par le passé à de nombreuses reprises, des pourparlers avec les gestionnaires de parkings privés ont été évoqués. L'objectif était d'envisager l'utilisation de ces parkings lorsqu'ils sont vides par les riverains.

- Quels contacts ont été pris ? Quand ? Avec quelles résultats ?

Je vous remercie.

Verwijdering tags van de agenda verdwenen ? Enlèvement des tags disparu de l'agenda?; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid.

De Brusselse gemeenten hebben vorig jaar samen bijna 12.000 tags en graffiti verwijderd. Dat zijn er ongeveer 2.500 meer dan het jaar daarvoor.

De gemeenten die de meeste tags verwijderden zijn Brussel-Stad, Ukkel en Sint-Gillis.

Koekelberg, Evere en Sint-Joost-Ten-Node (met slechts 13 stuks) verwijderden er het minst.

Toen ik in 2010 cijfers opvroeg had de gemeente een gemiddelde van tussen de 40 en 60 verwijderde tags per jaar.

Vragen :

Waarom is het cijfer zo laag en waarom is het cijfers sinds 2010 nog gedaald ? Hoe pakt de gemeente het probleem aan? Zal de gemeente privé-eigenaars informeren over de dienstverlening van de gemeente om tags te verwijderen? Zal de gemeente publieke eigenaars aansporen om stappen te ondernemen? Ik verwijs hier bijvoorbeeld concreet naar de achtergevel van het cultuurhuis Botanique in de Kruidtuinstraat.

Taxes sur les chambres meublées... Un pas en avant, 2 pas en arrière.... ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Lors du Conseil communal d'octobre 2014, nous votions, notamment, un nouveau règlement-taxes sur les chambres meublées avec modifications. A ce titre, la commune organisait pour 2015, l'enrôlement de nouvelles rentrées financières, non négligeables..... Là, lors du Conseil communal du 23 décembre 2014, à la veille des fêtes de fin d'année, nous revenions à l'ancienne version du règlement sans explication aucune et en catimini....

Pour quelles raisons le Collège des Bourgmestres et Echevins a-t-il changé ses bonnes intentions dans le respect de la bonne gestion des finances publiques en faisant adroitement voter ce retour en arrière ?